



**PREFET
DE LA SARTHE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Unité Départementale de la Sarthe

Le Mans, le 28 juillet 2020

**La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

à

**Monsieur le Préfet de la Sarthe
Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de
l'Utilité Publique**

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Visite d'inspection du 27 juillet 2020

Établissement

Exploitant : VALOR POLE 72 ci-après dénommé
l'exploitant
Commune : Le Mans
Régime ICPE de l'établissement : A

1 - Objet et référentiels de l'inspection

- Nature de l'activité : La société VALOR POLE 72 a pour activité le tri, transit, regroupement de déchets dangereux et non dangereux au Mans.
- Contexte de la visite : incendie survenu vendredi 24 juillet 2020 en début de soirée.

Thèmes abordés :

- Maîtrise de l'incendie,
- Gestion des conséquences de l'incendie.

Référentiels réglementaires :

- Arrêté préfectoral d'autorisation n°2012272-0003 du 1^{er} octobre 2012 modifié.

Personnes de l'établissement présentes lors de la visite : [REDACTED], Directeur de site ;
[REDACTED], Ingénieur Prévention des Risques - départements 72-53, Groupe
SUEZ.



Tél : 02.72.16.42.20
Mél : ud72.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr
19 boulevard Paixhans - CS 51333 - 72013 Le Mans Cédex 2

Inspecteur ayant réalisé la visite: [REDACTED]

2 - Constats de l'inspection

Vers 18h30 vendredi 24 juillet 2020, le personnel du site repère un départ de feu au niveau du stockage de cartons de la zone déchetterie professionnelle, située à l'extérieur à l'entrée du site. Le feu a pris très rapidement de l'ampleur et s'est étendu aux stockages voisins de déchets entrants issus de la collecte sélective (en mélange, non-triés) et de plastiques. Les déchets entrants issus de la collecte sélective susvisés étaient stockés temporairement au niveau de la zone déchetterie professionnelle faute de place suffisante dans le bâtiment principal du centre de tri. Dans la zone déchetterie professionnelle, les espaces de stockages sont délimités par des blocs en béton et un mur en béton entoure l'ensemble de la zone.

L'exploitant indique que 70 t de cartons, 100 t de déchets entrants issus de la collecte sélective et 8 t de plastiques ont brûlé (800 m³ sur 1200 m³ menacés au total dans la zone déchetterie professionnelle).

Les moyens de lutte contre l'incendie qui ont été utilisés sont :

- GRV remplis d'eau stockés à proximité de la zone déchetterie professionnelle et RIA situés dans le bâtiment (stockages JRM papiers et balles),
- réserves d'eau en citernes souples (2*180 m³, vidées à 80 %), poteaux incendie et pompages directs dans le bassin de rétention (ré-utilisation de l'eau).

L'exploitant estime qu'environ 400 m³ d'eaux externes au site ont été utilisées.

Le feu a été maîtrisé vers 21h00. Le SDIS a opéré une surveillance (+ dispositif allégé avec arrosage) durant le week-end et a définitivement quitté le site dimanche 26 juillet 2020 à 15h00.

Il n'y a pas de conséquences humaines et sociales.

Les fumées ont été visibles depuis le centre-ville du Mans et étaient a priori dirigées vers le nord-ouest.

Les eaux d'extinction ont été contenues sur le site (fermeture vanne en sortie du bassin d'orage) et sont retenues au niveau des deux bassins présents : bassin de rétention de 1510 m³ comprenant a priori 1/4 d'eaux pluviales et bassin d'orage de 3360 m³ comprenant a priori 1/3 d'eaux pluviales.

L'exploitant indique avoir fait intervenir la société MPSE pour vérifier l'absence de fuites en sortie de bassin d'orage.

L'exploitant envisage un redémarrage rapide de la déchetterie professionnelle. Au préalable et après évacuation des déchets présents sur la zone (ceux résultant de l'incendie et les autres), un nettoyage de la zone sera réalisé.

Le site est localisé en zone d'activité industrielle. Les premières habitations sont situées à environ 300 mètres au nord du site.

D'après l'exploitant, l'origine du sinistre pourrait être due à la présence d'un corps étranger au produit type batterie au lithium dans le stockage de cartons (supposition d'une mini-explosion ayant généré des flammes).

L'exploitant indique envisager de renforcer la présence des salariés sur la zone, pour avoir une présence permanente. Le site est doté d'une caméra thermique portable et réalise régulièrement des rondes de contrôle de la température des stocks. Cette fréquence va être revue à la hausse.

3 - Conclusions et proposition de l'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées demande d'engager sans délai une démarche de type gestion post-accident visant à déterminer les éventuelles mesures de gestion rendues nécessaires par les conséquences de l'incendie sur l'environnement du site.

Considérant que l'incendie survenu le vendredi 24 juillet 2020 peut avoir des conséquences susceptibles de porter atteinte aux intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement au vu des déchets ayant pris feu (plastiques, déchets entrants issus de la collecte sélective en mélange), il est proposé par l'inspection des installations classées de prescrire en urgence la mise en place d'une surveillance de l'environnement.

L'exploitant communiquera par ailleurs à Monsieur le Préfet et à l'inspection des installations classées un rapport d'accident tel que prévu par l'article R. 512-69 du code de l'environnement dans un délai de quinze jours à compter de la notification de l'arrêté préfectoral proposé.

L'inspection des installations classées formule en outre les observations suivantes :

=> Observation 1 : Les justificatifs attestant de l'évacuation et du traitement en filière dûment autorisée des déchets impactés par l'incendie doivent être transmis à l'inspection. Une réponse de l'exploitant est attendue au plus tard sous 1 mois.

=> Observation 2 : Les eaux retenues dans le bassin de confinement ne peuvent être rejetées au milieu qu'après contrôle de leur qualité. Il convient ainsi d'analyser d'une part les paramètres « eaux pluviales » pour s'assurer que sur ces paramètres les eaux sont assimilables à des eaux pluviales pour pouvoir être rejetées, mais aussi les paramètres qui semblent pertinents au regard des matières ou substances ayant brûlé au cours de l'incendie. Pour cela, il est possible de se référer aux guides Inéris suivants :

– Caractérisation des émissions de polluants engendrées par l'incendie de 5 produits types DRC-09-93632-01522A du 23 janvier 2009,
- Guide sur la stratégie de prélèvements et d'analyses à réaliser suite à un accident technologique – cas de l'incendie – Version 2.0 de novembre 2015.

Il est demandé a minima la mesure des paramètres suivants : DEHP, dioxines/furanes, HAP, phénols, COHV, aldéhydes, métaux, AOX, DCO, MES, HCT.

Les sédiments présents au fond des deux bassins devront également faire l'objet d'une caractérisation et d'un test de lixiviation (ce test permettra de définir l'exutoire des sédiments en cas d'évacuation).

L'exploitant devra réaliser les analyses nécessaires rapidement afin de statuer sur le devenir des eaux retenues dans le bassin de confinement et pouvoir remettre en service le bassin pour que ce dernier puisse à nouveau remplir sa fonction de tamponnement en cas de pluie.

En fonction des résultats sur les eaux et sédiments, l'exploitant devra proposer des solutions pour leur évacuation et le cas échéant déterminer des filières de traitement appropriées.

Une réponse de l'exploitant est attendue au plus tard sous 15 jours.

Pièces jointes :

- Annexe : planche photographique

<p style="text-align: center;">REDACTEUR L'inspecteur de l'environnement</p> <p style="text-align: center;">[REDACTED]</p>	<p style="text-align: center;">VERIFICATEUR L'inspecteur de l'environnement</p> <p style="text-align: center;">[REDACTED]</p>
<p style="text-align: center;">VALIDE et TRANSMIS à Monsieur le préfet P/La directrice et par délégation</p> <p style="text-align: center;">[REDACTED]</p>	

Annexe : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Société VALOR POLE 72

Inspection du 27 juillet 2020



Photo 1 : Zone sinistrée depuis la sortie camions de la déchetterie professionnelle



Photo 2 : Presse à balles et déchets brûlés en mélange



Photo 3 : Zone de stockage des plastiques



Photo 4 : Bassin de rétention



Photo 5 : Bassin d'orage

Annexe : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Société VALOR POLE 72

Inspection du 27 juillet 2020